

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le mercredi 26 novembre 2025 à 18 h 35
6854, rue Sherbrooke Est**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqué(e)s à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au Bureau d'arrondissement au 6854, rue Sherbrooke Est, le mercredi 26 novembre, à 18 h 35.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance.

10.02 Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

10.03 Présentation du budget de fonctionnement 2026 et du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

10.04 Période de questions du public.

30 – Administration et finances

30.01 Dresser et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - 1254859001.

30.02 Dresser et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - 1254525005.

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil.

70.02 Levée de la séance.

Dina Tocheva
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 25 novembre 2025

**Dossier # : 1254859001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dresser et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

De dresser le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve par programme selon la liste dans la section « Pièces jointes ».

1. De dresser les budgets requis pour la main-d'œuvre capitalisable de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve selon la liste dans la section « Pièces jointes ».
2. De transmettre le Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Signé par Véronique BELPAIRE **Le** 2025-11-25 12:35**Signataire :**

Véronique BELPAIRE

Directrice d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254859001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dresser et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Montréal "... doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, ce délai est prolongé jusqu'au 31 janvier de l'année suivante. Ce programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois."

L'arrondissement doit transmettre, au plus tard le 30 novembre 2025, son programme des immobilisations au comité exécutif afin de respecter les dispositions prévues à l'article 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec : "*Le conseil d'arrondissement dresse et transmet au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un programme des immobilisations de l'arrondissement*".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 270243 – 7 octobre 2024 - Dresser et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CA23 270249 - 2 octobre 2023 - Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CA22 270283 - 4 octobre 2022 - Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CA21 270327 - 2 décembre 2021 - Adopter et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

DESCRIPTION

Le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de l'arrondissement de MHM, tel que soumis au conseil d'arrondissement, respecte l'enveloppe fournie par la Ville centre. Conformément aux instructions pour la préparation du PDI 2026-2035, les projets d'immobilisations retenus doivent être priorisés selon les critères suivants :

1. Projets en cours de réalisation : Contrat octroyé ou appel d'offres lancé;
2. Projets urgents de mise aux normes : Visant la sécurité des personnes;
3. Projets financés par des tiers : Protocole d'entente signé avec le gouvernement ou autre;
4. Investissements visant le maintien des actifs.

Par ailleurs, l'arrondissement a la responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement nécessaire à l'exploitation de tout nouvel équipement à même l'enveloppe budgétaire.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la confection du présent budget, l'arrondissement présente donc son programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035. Les dépenses d'immobilisations inscrites au PDI sont de nature capitalisable et servent à acquérir, construire, développer ou mettre en valeur un bien matériel qui a une durée de vie utile à long terme et qui n'est pas destiné à être vendu. Ce sommaire décisionnel permet également de dresser les budgets pour la main-d'oeuvre capitalisable (en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Administration municipale a fixé l'enveloppe globale des emprunts de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à 11 199 000 \$ par année, ce qui représente un montant total de 111 990 000 \$ pour le PDI.

Le PDI 2026-2035 est constitué de 4 programmes et la répartition se retrouve en pièce jointe :

- Programme de réfection de la voirie;
- Programme de protection des bâtiments;
- Programme de réaménagement de parcs;
- Programme d'acquisition d'équipements.

Mentionnons qu'en cours d'année, l'arrondissement bénéficie de plusieurs autres sources de financement :

- report budgétaire PDI de l'année précédente;
- programmes des services centraux de la Ville de Montréal;
- paiement au comptant (revenus reportés, parcs et terrains de jeux, réserves corporatives ou surplus de gestion);
- sources de financement externes : transferts gouvernementaux, dépôts des promoteurs, autres.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il est à des fins d'adoption du budget PDI.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du PDI 2026-2035 permettra de réaliser des projets dédiés à la protection des actifs de l'arrondissement (infrastructures, bâtiments et équipements), au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens ainsi qu'à la réalisation de projets de développement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Au plus tard le 30 novembre 2025 : l'arrondissement dresse et transmet le budget PDI au comité exécutif;

- Adoption du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal par le conseil municipal en janvier 2026 (sous toutes réserves).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BRISSON
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Daniela TANASE
C/d ress. fin.,mat.,informationnelles

Le : 2025-10-22



Dossier # : 1254525005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dresser et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Je recommande :

- de dresser et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par Véronique BELPAIRE **Le** 2025-11-25 11:51

Signataire :

Véronique BELPAIRE

Directrice d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254525005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dresser et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2026 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

Le comité exécutif a fixé au 30 novembre 2025, au plus tard, la date limite à laquelle les conseils d'arrondissement doivent transmettre leur budget de fonctionnement 2026 au Service des finances en vue de l'adoption du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 270244 - 7 octobre 2024 - Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2025 de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve.

CA23 270250 - 3 octobre 2023 - Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2026.

Le budget 2026, de **81 644 100 \$** est financé comme suit :

1. 61 222 500 \$ - Transferts centraux
2. 14 873 400 \$ - Taxe locale
3. 4 733 900 \$ - Revenus de source locale
4. 814 300 \$ - Affectation du surplus (dont 201 700 \$ en provenance de la Division des services techniques et soutien logistique aux installations - DSTSLI)

JUSTIFICATION

Le budget 2026 a été confectionné avec rigueur et efficience dans la gestion des fonds publics de façon responsable et durable avec la participation de toutes les directions de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2025, le budget de fonctionnement s'élevait à 81 397 700 \$. Pour 2026, après l'indexation de la rémunération et des contrats, divers ajustements liés aux transferts budgétaires reçus, ainsi qu'un effort de resserrement budgétaire, le budget de dépenses a été établi à 81 644 100 \$.

Le financement provenant des transferts centraux, des recettes de source locale et des affectations de surplus totalise 66 770 700 \$. Un écart de financement de 14 873 400 \$ sera comblé par l'application de la taxe locale sur les services au taux de 0,0601 \$ le 100 \$ (0,0596 \$ en 2025).

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au dossier étant donné qu'il est de nature financier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement doit respecter un équilibre budgétaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les documents financiers reliés aux différents budgets seront déposés sur le site web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2026 : mise en oeuvre du budget

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julien LIMOGES-GALARNEAU
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-21

Daniela TANASE
c/d ress. fin.,mat.,informationnelles
<<arr>60m>>